

## *2<sup>ème</sup> HSA obligatoire* La grande arnaque

Tout a commencé par une annonce du ministère qui se voulait consolatrice en cette période de contestation populaire...

Le Conseil des ministres du 19 décembre a adopté la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires des agents publics et privés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Deuxième annonce : 2085 « équivalents temps pleins » d'enseignants vont être transformés, à l'échelle nationale, en heures supplémentaires. Dans les faits, on supprime des postes pour les remplacer par du temps de travail supplémentaire. Et pour les collègues qui le refuseraient ? Pas de souci : on leur impose une deuxième HSA, non majorée, contrairement à la première.

On qualifie le tout de « revalorisation du pouvoir d'achat des enseignants », mais ne nous y trompons pas : outre les suppressions de postes engendrées, outre le fait qu'une HSA rapporte moins qu'une heure d'enseignement « normale » au-delà du sixième échelon, cette mesure constitue une dégradation des conditions de travail de ceux et celles qui, pour des raisons personnelles, ne souhaitent pas faire d'heures sup. C'est pourquoi ce projet de décret, présenté au Comité technique ministériel de l'Éducation nationale du 30/01, a été rejeté par l'ensemble des organisations syndicales siégeant en CTMEN, dont bien sûr le SNES-FSU. Mais le ministère tiendra-t-il compte de cet avis ? ■

Sarah Chaudesaigues